

La lutte contre la corruption s'intensifie au Vatican

ÉCRIT PAR LECOURRIERDEGUADELOUPE.COM / CÉLIA ALBÉRI

5 février 2024



Depuis le 1er février, le Vatican a mis en place une nouvelle initiative pour renforcer sa lutte contre la corruption, à travers la création d'une adresse email spécifiquement dédiée aux signalements de comportements frauduleux ou corruptifs.

Cette mesure avait été annoncée par le Pape lors d'une réunion le 11 décembre 2023, avec l'équipe du bureau du Réviseur général. Ce dernier réalise des audits financiers et comptables pour diverses entités au sein du Vatican. *«Il est certain que ceux qui travaillent au Saint-Siège et dans l'État de la Cité du Vatican le font fidèlement et honnêtement, mais l'attrait de la corruption est si dangereux que nous devons être très prudents»*, avait affirmé le Pape.

Le Bureau du réviseur général reçoit les signalements des anomalies financières ou matérielles, des irrégularités contractuelles, ou des actes de corruption ou de fraude. Ces signalements peuvent être effectués par email à segnalazionianomalia@urg.va, ou par courrier confidentiel, voire oralement lors de rencontres directes ou par vidéoconférence avec le réviseur général qui s'engage à garantir la confidentialité et la sécurité des informations reçues, et à préserver l'anonymat de la source sauf nécessité judiciaire explicite.

“Les signalements anonymes ne sont pas pris en considération” indique le Vatican qui entend faire cesser les comportements nuisibles au bien commun, en dehors “des plaintes personnelles ou professionnelles, pour lesquelles d'autres procédures internes doivent être suivies”.

Toujours pendant sa réunion avec l'autorité anticorruption du Vatican, François avait invité ses équipes à gérer cette problématique «*avec fermeté et en même temps avec une discrète bienveillante*», car soulignait le Pape «*sans préjudice de la nécessité d'une transparence absolue dans chaque action, les scandales servent davantage à remplir les pages des journaux qu'à corriger les comportements en profondeur*».

Cette position du Pape, qui pointe du doigt l'intérêt excessif des médias pour les scandales en suggérant une préférence pour le sensationnalisme plutôt que pour la résolution effective des problématiques de corruption, simplifie à l'excès les interactions transparence, couverture médiatique et efforts de réforme des comportements corruptifs. En réalité, la peur d'être exposé par un scandale joue souvent un rôle dissuasif majeur pour les institutions, les incitant à adopter des mesures préventives contre la corruption.

Déjà doté de larges prérogatives, avec accès illimité aux informations et documents nécessaires pour mener à bien ses audits, la création de ce mail vient renforcer les outils dans la lutte contre la corruption au sein du

Vatican. Une mission est en accord avec la Convention de Mérida (Convention des Nations unies contre la corruption, adoptée le 31 octobre 2003) à laquelle le Saint-Siège est partie prenante depuis le 19 octobre 2016.